

JEUDI

13

Juin



CLIMB 111

Jeudi 13 juin 2019 19h – Pujaudran

Une course de côte estival et nocturne,

Épreuve unique en France

Une montée de 1 km à 11% de moyenne

Avec une arrivée au cœur de Pujaudran,

Une ambiance « nocturne »
exceptionnelle

Avec des vélos éclairés



Recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers.

CLIMB 111

- Circuit donc pas de véhicule d'assistance
- Dix bénévoles
- Pompiers au courant
- Présence de la sécurité civile

CLIMB 111

Date de l'épreuve : Jeudi 13 Juin – Départ 19h

Lieu de l'épreuve : Pujaudran (côte chemin de Saint-Jacques)

Type de l'épreuve : course de côte (jusqu'à 11% de pente)

Déroulé de l'épreuve : Qualifications, Quart-de-finale, Demi-finale, Petite finale, Grande finale

Public : Tout public

Kilométrage : 1.1 Km

Organisateur : Le Véloscope

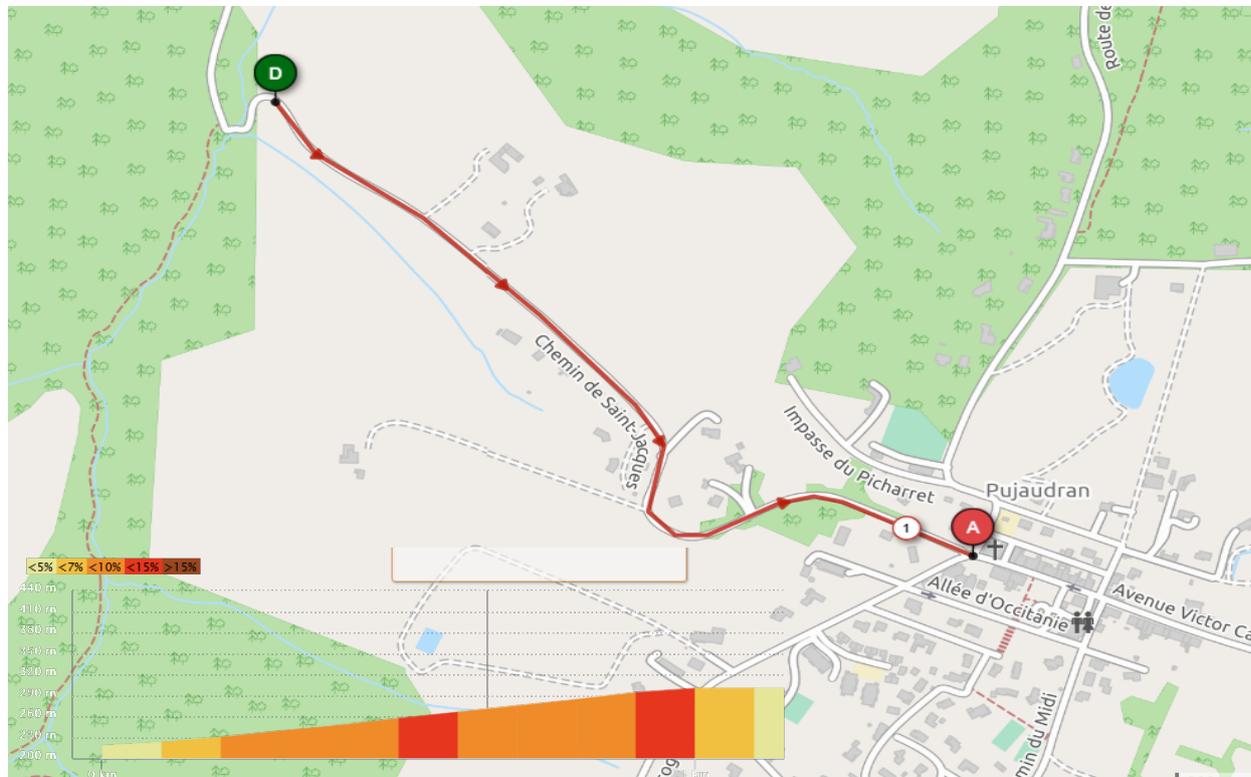
Nombre de places : 60 maximum

Tarif : 7 €

Inscriptions :

- En ligne (fortement conseillé) à festival@veloenfete.com en envoyant le bulletin d'inscription
- Sur place de 17h30 à 18h15 maximum

Plus d'informations : www.veloenfete.com



Association LE VELOSCOPE
ZAC Pont Peyrin – BP 51 / 32600 L'ISLE JOURDAIN
N°W321002309 / Siret : 534 497 078 00012 /
TVA : FR57534497078
Tél. 05 62 07 75 80/ fax. 05 62 07 74 01
contactveloscope.fr / veloscope.fr



FICHE D'INSCRIPTION

CLIMB 111



Nom :

Prénom :

Téléphone :

Date de naissance :

Récapitulatif de l'activité

Jeudi 13 Juin
Pujaudran

Une course de côte estival et nocturne

Une montée de 1 km à 11% de moyenne

Le titre Climb 111 en jeu

Premier départ à 19h

Montant : 7€

Je soussignée _____ affirme avoir pris connaissance des conditions de participation et des conditions générales de la Climb 111 à Pujaudran. Je déclare autoriser le responsable de la sortie à prendre toutes les mesures d'urgences prescrites par le médecin, y compris une intervention chirurgicale rendue nécessaire par l'autorité médicale en cas d'accident.

Date :

Signature :

Règlement Climb111



Participation

Cette épreuve est ouverte aux hommes et aux dames. Pour les plus jeunes une épreuve est organisée au début de l'événement.

Programme guide technique de l'épreuve

L'organisateur doit établir un programme guide technique pour chaque édition de son épreuve, comportant au moins les données suivantes:

- Règlement particulier de l'épreuve;
- Programme et horaires des compétitions; liste des prix;
- Description et plan détaillé du circuit, indiquant la longueur du circuit et son profil, le lieu de départ et arrivée, du poste matériel et des obstacles;
- Emplacements des locaux: table d'enregistrement, podium, buvette
- Installations de chronométrage et le cas échéant de la photo-finish;
- Mise en place du service d'ordre, du service de sécurité et du service de secours médical

Sécurité

Une zone d'au moins 100 mètres avant et 50 mètres après la ligne d'arrivée sera protégée par des barrières. Elle sera accessible exclusivement aux responsables de l'organisation, aux coureurs, aux assistants, directeurs sportifs et spectateurs. L'organisateur doit contrôler strictement l'accès à cette zone. Sur le circuit, les zones de double passage des coureurs doivent disposer d'un filet de sécurité en plein milieu pour séparer les deux voies de courses. Pour les épreuves bénéficiant d'une forte affluence, il devra être prévu, au niveau des zones techniques, une zone de sécurité séparant le parcours de la zone spectateurs, comme illustré ci-après: Les sections Zone A doivent avoir une largeur minimum de 75 cm. L'usage d'éléments dangereux le long du parcours, tels que fil de fer (barbelé ou non) et piquets métalliques (y compris pour les banderoles publicitaires) est interdit. De plus, le parcours doit rester éloigné de tout élément présentant un danger pour les coureurs.

Dès le départ de l'épreuve, le parcours ne peut être emprunté que par les coureurs en course. Suivant le niveau de l'épreuve, l'organisateur devra prévoir un minimum de passages où les spectateurs pourront traverser le parcours.

Si les conditions climatiques ne sont pas jugées adéquates par l'organisateur, l'événement pourra être annulé.

L'organisateur doit prendre des mesures pour éviter que le public ne dégrade le parcours. Avant le départ de chaque course, l'organisateur doit contrôler l'état du parcours et effectuer les réparations nécessaires.

Premiers secours

Lors de l'épreuve, le dispositif de secours doit comprendre au minimum la présence de secouristes à poste fixe sur ou à proximité immédiate du parcours de compétition. L'organisateur pourra s'attacher les services d'une association de secours.

Matériel

Le port du casque rigide est obligatoire non seulement lors des compétitions, mais aussi lors des reconnaissances du circuit et des échauffements.

Déroulement de l'épreuve

Les coureurs sont rassemblés dans la zone d'appel maximum 10 minutes avant le départ.

Un classement sera établi, à l'aide d'un chronométrage qui sera réalisé pour chaque participant.

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile et les bénévoles sont couverts par une assurance responsabilité civile.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité de chacun avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

Les licenciés fourniront leurs licences en début d'épreuve, et seront couverts grâce à celle-ci.